

[Text]

the federal government. That is something nobody has tried before.

We have had three meetings with provincial Ministers. We have an ongoing group of officials meeting. We are hoping to meet again in June, although I am not just sure we will be able to do it before the end of the session.

If we do not meet in June, we will be meeting probably before the House opens in the fall to drive that a little further. And that would certainly be something that should be the subject of discussion with provincial Ministers because there is no point in our doing it if they are making any change in financial and non-financial, if they are not prepared to do that.

Mr. Attewell: What is your main lever, in your opinion, with the provinces as far as this negotiating? Is it deposit insurance?

Mrs. McDougall: That is certainly a lever. I am not sure I like to deal at this stage in those terms because we have had very positive discussions with the provinces. There has not been any need for levers. I am not running around carrying a big stick.

Everyone thinks that financial institutions are an area of primary importance. Every province and the federal government recognizes how serious it is that we do this right. So there has been no need to kind of wade in and say if you do not do it my way I am going to hit you over the head.

Deposit insurance is certainly something that falls into the federal domain. We have reached a fair accommodation with the provinces on how the CDIC deals with provincial institutions. I see no reason why we cannot retain that co-operative attitude.

Mr. Attewell: In the letter of undertaking with Imasco, or whatever it was called, I understand that if, for instance, the final legislation you proposed and whatever was adopted by Parliament, let us say it had in it a provision that a non-financial institution could not own a financial institution, I understand you have an agreement that Imasco would, without appeal, sell down to whatever level, whether it was a graduated level like our recommendation of the committee, or in the extreme, to be out totally. Is that understanding correct, that they would abide by your ruling without a ten-year court battle or whatever?

Mrs. McDougall: Yes. That is why that was a very important undertaking.

Mr. Attewell: Since we are so unique in Canada . . . As you well know, you get by with just less than a handful of major trust companies. If a given rule like that does not apply to all of them, it would seem to me, or certainly all the so-called majors who take in anything over \$1 billion in assets, would

[Translation]

et le gouvernement fédéral. Personne n'avait jamais essayé de le faire auparavant.

Nous avons tenu trois réunions avec les ministres provinciaux. Nous avons un groupe permanent de fonctionnaires qui se réunit. Nous espérons pouvoir nous réunir à nouveau en juin, mais je ne suis pas absolument certaine que nous pourrions le faire avant la fin de la session.

Si nous ne nous réunissons pas en juin, nous le feront probablement avant la rentrée parlementaire, à l'automne, afin de faire avancer un petit peu le dossier. C'est certainement quelque chose qui devrait faire l'objet de discussions avec les ministres provinciaux car il ne servirait à rien pour nous de le faire s'ils n'apportent pas des modifications touchant les secteurs financiers et non financiers, s'ils ne sont pas disposés à le faire.

M. Attewell: Quel est votre principal levier, à votre avis, en ce qui concerne les négociations avec les provinces? Est-ce l'assurance-dépôts?

Mme McDougall: C'est certainement un levier. Je n'aime pas trop parler en ces termes à ce stade-ci car nous avons eu des discussions très positives avec les provinces. Il n'y a pas eu besoin de leviers. Je ne me promène pas avec un gros bâton.

Tout le monde pense que les institutions financières sont un secteur de grande importance. Toutes les provinces et le gouvernement fédéral reconnaissent l'importance de bien faire ce travail. Il n'a donc pas été nécessaire de se mettre de la partie et de déclarer: si vous n'agissez pas à ma façon, je vais vous frapper sur la tête.

L'assurance-dépôts est certes quelque chose qui relève du domaine fédéral. Nous sommes parvenus à un bon arrangement avec les provinces sur la façon dont la SADC traite avec les institutions provinciales. Je ne vois aucune raison pour ne pas conserver cette attitude coopérative.

M. Attewell: Dans la lettre d'engagement avec Imasco, ou quel que soit le nom que vous lui avez donné, j'ai cru comprendre que si, par exemple, la législation finale que vous proposez est celle qui sera adoptée par le Parlement—disons qu'elle contiendrait une disposition stipulant qu'une institution non financière ne pourrait pas posséder une institution financière—je crois savoir que vous avez eu une entente selon laquelle Imasco pourrait revendre, sans appel, jusqu'à un pourcentage quelconque, qu'il s'agisse ou non d'un pourcentage fixé comme dans la recommandation de notre comité, ou, à l'extrême, pourrait se retirer complètement. Cette interprétation est-elle correcte, est-il vrai qu'ils se conformeraient à votre décision sans qu'il y ait une bataille juridique pendant dix ans ou quelque chose d'autre?

Mme McDougall: Oui. C'est pourquoi c'était un engagement très important.

M. Attewell: Puisque nous sommes si uniques au Canada . . . Comme vous le savez très bien, vous vous en tirez avec tout juste une poignée de compagnies de fiducie importantes. Si une règle donnée comme celle-ci ne s'applique pas à toutes, il me semblerait, ou très certainement à toutes les plus grosses